



# Les enfants et la fabrique au XIX<sup>e</sup> siècle.

*Extrait du rapport Villermé. 1840.*



## DURÉE JOURNALIÈRE DU TRAVAIL.

Cette durée est très longue, excepté dans les temps de crise : la journée est ordinairement, pour tous les ouvriers employés dans les ateliers des manufactures de coton et de laine, de quinze heures à quinze heures et demie, sur lesquelles on en exige treize de travail effectif, terme moyen...

Dans un rapport fait à la Société industrielle de Mulhouse, le 27 février 1827, on établissait que la durée journalière du travail, dans les filatures, était ordinairement de treize ou quatorze heures, pour les enfans comme pour les adultes ; et dans un autre rapport fait à la même société, le 31 mai 1837, on trouve ces paroles remarquables : « Il est des filatures en France qui retiennent leurs ouvriers pendant dix-sept heures par jour, et les seuls moments de repos pendant ces dix-sept heures, sont une demi-heure pour le déjeuner et une heure pour le dîner, ce qui laisse quinze heures et demie de travail effectif. »

Je dois le dire : je n'ai pas vu une seule manufacture de coton où le travail habituel fût aussi long pour les ouvriers à la journée. Mais il l'est très souvent pour les tisserands à la main qui travaillent chez eux en famille. Que ceux-ci fabriquent des étoffes de coton, de laine ou de soie, ils restent ordinairement courbés quatorze à seize heures par jour sur leurs métiers, et même jusqu'à dix-sept. En général, ce labeur est en raison inverse du salaire qu'ils reçoivent : moins ils gagnent, plus il dure. [...]

Ces durées paraissent bien longues, je pourrais dire excessives, et d'autant plus qu'elles sont semblables pour tous les ouvriers, n'importe leur âge. Aussi sont-elles une des causes, si même ce n'est la principale, de l'état de souffrance des enfans, et d'une partie des adultes les plus pauvres.

Quelque triste soit la condition de ceux-ci, celle des enfans employés dans un très grand nombre de nos manufactures doit surtout nous émouvoir ; car, trop souvent victimes des débauches et de l'imprévoyance des parens, ils ne méritent jamais leur malheur.



*Travail des enfants en 1907. Photo Boyer-Viollet.*

En Alsace, beaucoup de ces jeunes infortunés appartiennent à des familles suisses ou allemandes entièrement ruinées, que l'espoir d'un sort meilleur y attire, et qui viennent faire concurrence aux habitants du pays. Leur premier soin, après s'être procuré du travail, est de chercher un logement ; mais on a vu que le taux élevé des loyers, dans les villes où sont les manufactures et dans les villages les plus voisins, les force souvent d'aller s'établir à une lieue de distance, et même jusqu'à une lieue et demie.

Il faut donc que les enfans, dont beaucoup ont à peine sept ans, quelques-uns moins encore, abrègent leur sommeil et leur repos, de tout le temps qu'ils doivent employer à parcourir deux fois par jour cette longue et fatigante route, le matin pour gagner l'atelier, le soir pour retourner chez leurs parens. Plus que partout ailleurs, cette dernière cause de souffrance s'observe à Mulhouse, ville qui, malgré son rapide accroissement, ne peut loger tous ceux qu'appellent sans cesse ses manufactures. Aussi, est-ce un spectacle bien affligeant que celui des ouvriers qui, chaque matin, y arrivent de tous côtés. Il faut voir cette multitude d'enfans maigres, hâves, couverts de haillons, qui s'y rendent pieds nus par la pluie et la boue, portant à la main, et quand il pleut, sous leur vêtement devenu imperméable par l'huile des métiers tombée sur eux, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à leur retour.

Les enfans employés dans les autres filatures et tissages de coton du Haut-Rhin et dans les établissemens de même nature du reste de la France ne sont pas, en général, il est vrai, aussi malheureux ; mais partout pâles, énervés, lents dans leurs mouvemens, tranquilles dans leurs yeux, ils offrent un extérieur de misère, de souffrance, d'abattement, qui contraste avec le teint fleuri, l'embonpoint, la pétulance et tous les signes d'une brillante santé, qu'on remarque chez les enfans du même âge, chaque fois que l'on quitte un lieu de manufactures pour entrer dans un canton agricole.

Ces maux sont d'autant plus à déplorer que les machines si admirables des manufactures actuelles, en permettant de remplacer avec avantage une grande partie des adultes par des enfans, augmentent nécessairement le nombre de ceux-ci dans les ateliers en même temps qu'elles retirent de plus en plus la fabrication des mains des agriculteurs. Mais, on l'a déjà dit, l'industrie, ainsi concentrée dans les villes, y crée une nouvelle classe dont le sort, plus instable que celui des ouvriers de l'agriculture, parce qu'il est soumis à toutes les vicissitudes, à toutes les crises du commerce, serait cependant plus heureux, dans les temps ordinaires, que le sort de ces derniers, s'ils en avaient toujours les mœurs, l'ordre et l'esprit de prévoyance.

Afin de mieux faire sentir combien est trop longue la journée des enfans dans les ateliers, rappellerai-je ici

que l'usage et les réglemens fixent pour tous les travaux, même pour ceux des forçats, la journée de présence à douze heures, réduite à dix par le temps des repas ; tandis que pour les ouvriers qui nous occupent, sa durée est de quinze à quinze heures et demie, sur lesquelles il y en a treize à treize et demie de travail effectif. Quelle différence !

On m'objectera peut-être que le travail d'un maçon, d'un charpentier, d'un manoeuvre est plus fatigant. Mais ces hommes, dans la force de l'âge, gagnent un salaire suffisant pour bien se nourrir ; et ceux dont j'expose ici les souffrances sont de pauvres enfans de six à treize ans, en proie à tous les besoins, et dont une partie est d'ailleurs exposée, par la nature même de ses occupations, à une évidente insalubrité.

Toutefois, il y aurait de l'injustice à ne pas faire observer ici, qu'il ne faut point sous ce rapport, confondre les manufactures de laine avec celles de coton. Dans les unes et les autres, il est vrai, la durée du travail est communément la même ; mais dans les manufactures de laine, les enfans sont, presque tous, plus âgés de deux ou trois ans que dans les manufactures de coton. Cette seule différence d'âge expliquerait celle qui s'observe dans leur santé. Mais d'autres conditions encore concourent ordinairement à rendre les enfans des premières mieux portants que ceux des secondes : leurs ateliers n'offrent aucune cause particulière d'insalubrité, leurs gains sont un peu plus élevés, et la gêne moins grande des parens permet à ceux-ci de leur donner une meilleur nourriture.

Les deux industries n'exigent guère, il est vrai, de la part des enfans, qu'une simple surveillance. Mais pour tous la fatigue résulte d'une station beaucoup trop prolongée. Ils restent seize à dix-sept heures debout chaque jour, dont treize au moins dans une pièce fermée, sans presque changer de place ni d'attitude. Ce n'est plus là un travail, une tâche, c'est une torture ; et on l'inflige à des enfans de six à huit ans, mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir, dès cinq heures du matin, la longue distance qui les sépare de leurs ateliers, et qu'achève d'épuiser, le soir, leur retour de ces mêmes ateliers. Comment ces infortunés, qui peuvent à peine goûter quelques instans de sommeil, résisteraient-ils à tant de misère et de fatigue ? C'est ce long supplice de tous les jours qui ruine principalement leur santé dans les filatures de coton, et plus encore à Mulhouse et à Thann qu'ailleurs, à cause des conditions dans lesquelles ils vivent. Et pourtant, je me plais à le proclamer, l'humanité des fabricans d'Alsace a tenté de mettre fin à ce déplorable abus.

Mais que peut leur désintéressement isolé ? Beaucoup signalent eux-mêmes les faits que je viens de rapporter, en gémissent et appellent de tous leurs vœux un remède à un si grand mal, qu'ils sont cependant forcés de conserver dans leurs propres ateliers. Et, en effet, à quelles conditions leur est-il permis de diminuer la durée trop longue du travail des enfans ? — en diminuant aussi le salaire, ou en le conservant intact. Dans le premier cas, les parens enverront leurs enfans travailler dans des fabriques d'où, au prix de leur santé, ils rapporteront quelques centimes de plus. Dans le second, les fabricans ne pourront plus soutenir la concurrence. Dans les deux cas, leur ruine est également certaine... Le remède au dépérissement des enfans dans les manufactures, à l'abus homicide qu'on en fait, ne saurait donc se

trouver que dans une loi ou un règlement qui fixerait, d'après l'âge de ces ouvriers, un *maximum* à la durée journalière du travail...

Des fabricans du Haut-Rhin signalèrent eux-mêmes, dès l'année 1827, le dépérissement rapide des enfans dans les manufactures de coton. M. Jean-Jacques Bourcart, copropriétaire de la belle filature de MM. Nicolas Schlumberger et compagnie, appela le premier l'attention de la Société industrielle de Mulhouse sur une aussi importante question. Et, sans doute, ceux qui écriront l'histoire de l'industrie en France, n'oublieront pas de le faire remarquer. [...]

Un savant économiste, M. Nassau W. Senior, a publié des recherches du plus grand intérêt. Il résulte de son écrit que dans les manufactures dont il s'agit, où la loi anglaise ne permet pas de travailler, terme moyen, plus de onze heures et demie par jour, avec des ouvriers âgés de moins de dix-huit ans, tout le profit net serait fourni seulement par la dernière heure. Par conséquent, si, les prix restant les mêmes, on travaillait chaque jour treize heures au lieu de onze et demie, le profit serait plus que doublé ; et il y aurait perte, au contraire, si, réduisant d'une heure et demie la durée du travail, celle-ci n'était plus que de dix heures comme on le proposait. On ne saurait donc, dans cette supposition, limiter à dix heures la journée de travail sans ruiner bientôt tous les filateurs d'Outre-Manche...

Le système des *relais*, ou de deux services, de deux troupes d'enfans se remplaçant chaque jour dans le travail, dont les uns commencent la journée et les autres la finissent, est le meilleur moyen de concilier à la fois l'intérêt de ces enfans (leur éducation et leur santé), et celui des maîtres de manufactures... J'ajouterai que j'ai vu ces relais réalisés en partie à Guebwiller, dans la belle filature de M. Nicolas Schlumberger, dans une autre du canton suisse d'Argovie, et que, dans les manufactures de l'Angleterre où on ne les a pas encore adoptés, l'usage est d'employer les enfans au-dessous de treize ans pendant les huit premières heures, et de marcher ensuite sans eux, comme on le peut, pendant les quatre dernières...

Cette loi ou le règlement qui la remplacerait, qu'il me soit permis de le dire en terminant, devrait concilier des intérêts opposés, celui des fabricans, celui des ouvriers, et ne pas trop accorder à l'un de peur de nuire à l'autre. Il serait encore à désirer que l'on pût y faire entrer quelque article favorable à l'instruction des enfans et, surtout, à leur éducation morale. C'est en rendant obligatoire leur assiduité à l'école, que l'on peut le mieux résoudre le problème difficile de limiter leur emploi dans les manufactures, jusqu'à un certain âge.

Retrancher sur le temps de leur présence dans les ateliers, comme je l'ai vu pratiquer dans quelques manufactures de Suisse et d'Alsace, quelques instans qui seraient consacrés à l'étude, ce serait ajouter à leur avenir une nouvelle chance de bonheur, sans nuire à l'intérêt des fabricans. On éviterait ainsi le grave reproche d'avoir toléré, favorisé même, une exploitation homicide, et l'on permettrait l'entier développement des enfans qu'entrave leur trop long travail, et qui, devenus un jour hommes faits, récompenseraient la patrie, par leurs services, de la protection qu'elle leur aurait accordée dans l'âge de leur faiblesse.



*Travail des enfants dans un atelier textile au XIX<sup>e</sup> siècle.*

## ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES.

La fabrication des fils et étoffes de laine ou de coton était disséminée autrefois dans les campagnes, et pour ainsi dire dans chaque maison, comme l'est encore, dans toute la France et dans presque toute l'Europe, celle des fils et toiles de lin ou de chanvre. Mais le métier d'Arkwright et les autres machines modernes plus perfectionnées, qui servent à filer ou à tisser, ont fait concentrer les manufactures de laine ou de coton dans de grandes usines que font marcher des chutes d'eau ou des pompes à feu. La force des chevaux n'est même plus, ou n'est que rarement employée. Ce changement en a entraîné d'autres : le travail d'un grand nombre d'adultes a été remplacé par celui des enfans, et ce dernier système a donné lieu aux graves abus dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, et contre lesquels des plaintes énergiques se sont élevées dans la Grande-Bretagne depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces plaintes, qu'elles aient été ou n'aient pas été exagérées, montrent sous un aspect effrayant la condition des enfans dans les manufactures de coton. C'était au reste en Angleterre, pays le plus manufacturier du monde, et qui a devancé tous les autres dans l'art de la filature, que l'on devait s'apercevoir d'abord des conséquences du nouveau système.

Je ne veux pas revenir ici sur des faits connus, mais pour ne rien laisser à désirer sur ceux qui concernent les enfans, je crois devoir examiner ici le *Rapport* mentionné plus haut, du *bureau des manufactures* de notre ministère du Commerce. J'en supprime les passages qui ne modifient en rien ce que l'on sait déjà.

Le salaire des enfans varie en raison de leur âge, de leur force ou de leur habileté, entre 25 et 75 centimes. Il s'augmente communément d'un sou par jour pour chaque année, jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans.

En général, le travail de nuit est, pour les enfans, une cause de *grande démoralisation*. On croit avoir remarqué que ceux qui, dans les ateliers, ne restent pas sous l'inspection de leurs parens, prennent plus que les autres des idées d'indépendance et des habitudes de désordre, surtout s'ils gagnent de bons salaires. Ceux qui sont employés avec leurs pères et mères, dans les fabriques, forment depuis un dixième jusqu'à la moitié des jeunes travailleurs et, proportion commune, le tiers. Mais ceux-là même ne servent pas tous de rattacheurs ou d'aides à leurs parens. D'un autre côté, beaucoup de ces derniers les placent par calcul dans d'autres manufactures que celles où ils travaillent eux-mêmes, afin que, si celles-ci s'arrêtent, toute la famille ne se trouve pas à la fois sans ouvrage.

Les renseignemens s'accordent tous, au reste, pour établir que l'instruction des enfans qui ont été admis

dans les ateliers dès l'âge de six ans est nulle, et qu'ordinairement, ceux qui sont reçus avant dix ou onze ans ne savent ni lire ni écrire. On a bien ouvert quelques écoles du soir et du dimanche ; mais des enfans fatigués par un labeur de douze ou quatorze heures, ou par le travail de la nuit précédente, ne sont pas en état d'en suivre les leçons avec fruit. L'indifférence des parens à cet égard est d'ailleurs communément très grande. Quant à l'instruction religieuse, on lui accorde en général, assure-t-on, le temps nécessaire.

Au surplus, les enfans employés dans les manufactures laissent partout à désirer sous le rapport moral, surtout lorsqu'on les y reçoit très jeunes. Ainsi, les plaintes sont vives et unanimes dans les départemens de l'Aisne, de l'Isère, de Maine-et-Loire, du Nord, du Bas-Rhin, de la Seine-Inférieure et des Vosges, où on les admet à travailler depuis l'âge de six à sept ans. On déclare, par exemple, dans l'Isère, que l'immoralité est à son comble ; dans l'Aisne, que les enfans, à la sortie des ateliers, ont perdu toute idée de retenue. Dans le Nord, on cite des faits dont on ne peut malheureusement pas douter, et que l'on attribue à différentes causes ; à Lille, ville de guerre comme de manufactures, dont les portes se ferment trop tôt pour que les ouvriers puissent chercher au-dehors une habitation moins chère et plus spacieuse, ils logent en commun dans des chambres, où ils couchent souvent tous sur le même lit et *vivent en Bobémiens*, etc.

Mais cet état de choses est-il le résultat des fabriques ? Dans le rapport mentionné plus haut, la réponse est négative ; car les enfans oisifs des villes sont encore les plus corrompus... Sans doute la funeste influence des familles est bien réelle, et peut-être doit-elle être réputée la première de toutes en intensité comme en date. Mais comment concilier le sens absolu de ce passage avec ce qu'on lit un peu plus haut, que les enfans qui travaillent hors de la surveillance de leurs parens, prennent plus que les autres des idées d'indépendance et des habitudes de désordre ? Et ces parens eux-mêmes ne sont-ils pas souvent dépravés dans les manufactures, où ils avaient été reçus dès leur jeunesse ? Mais supposons que le séjour des villes corrompe seul les mœurs de la classe ouvrière, toujours est-il que les ateliers y ont une grande part en agglomérant autour d'eux la population partout où ils existent, en créant ainsi des villes, et souvent des villes très populeuses. Et qu'importe alors que le mal provienne directement des manufactures, ou indirectement, s'il n'en est pas moins la conséquence ? Que dis-je ? Dans cet exemple, l'effet indirect s'ajoute à l'effet direct, et ils se fortifient l'un par l'autre.

Quant à la comparaison faite entre des enfans qui vivent oisifs dans les rues des villes, et d'autres qui travaillent dans les grands ateliers, elle ne prouve qu'une chose que l'on savait déjà très bien : c'est qu'il vaut mieux, sous le rapport moral, employer des enfans dans les manufactures que les laisser vagabonder toute la journée sur la voie publique...

On n'exerce pas de mauvais traitemens envers les enfans dans nos manufactures, c'est-à-dire, qu'on ne les bat point. Les maîtres le défendent... J'ai pu me convaincre que s'il y a des maîtres qui tolèrent qu'on frappe les enfans, la grande majorité ne le souffre point, surtout parmi les riches fabricans. Mais beaucoup de contre-

maîtres ou de simples ouvriers m'ont avoué qu'ils les battaient, et même m'ont soutenu que l'emploi de ce moyen est très souvent nécessaire... Parmi les ouvriers qui frappent les enfans, il y a des hommes d'une moralité irréprochable, auxquels il paraît légitime et même tout simple, après avoir été battus autrefois, de dresser leurs jeunes aides comme ils ont été dressés eux-mêmes.

Cette considération ôte aux faits dont il s'agit leur caractère de cruauté. Il en est encore une autre que je ne dois pas omettre : c'est que quand même les enfans ne seraient pas employés dans les manufactures, ils subiraient les mêmes mauvais traitemens. C'est là le malheur de leur naissance et le résultat des habitudes grossières et brutales de la classe du peuple à laquelle ils appartiennent. Par conséquent, il ne faut point en accuser l'industrie seule. Il faut surtout s'en remettre aux progrès des mœurs pour voir disparaître ces mauvais traitemens, ainsi que plusieurs des maux qui pèsent sur la population ouvrière.

Tels sont, en résumé, sur la condition physique et morale des enfans dans nos grandes fabriques, les faits dont je devais parler. Il ne faut pas oublier que la plupart ont été fournis par les chambres de commerce, les chambres consultatives et les conseils de prud'hommes de tous les départemens de la France, c'est-à-dire, par des fabricans, des négocians, des commerçans ou des hommes qui l'ont été autrefois.